## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 juin 1965

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU CHANCE-LIER DE L'ÉCHIQUIER DU ROYAUME-UNI

M. l'Orateur: Avec l'aimable permission de tous les députés, étant tout juste de retour moi-même du Royaume-Uni, j'ai le grand plaisir d'accueillir ici, cet après-midi, le très honorable James Callaghan, Chanceller de l'Échiquier du Royaume-Uni, qui a pris place dans la tribune de l'Orateur. Nous espérons, Monsieur, que votre séjour à Ottawa et au Canada sera aussi utile qu'agréable. (Applaudissements)

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1965-1966

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) présente un message par lequel le Député de Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire «C» des prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1966. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre, et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

## L'INDUSTRIE

AIDE AUX ENTREPRISES ET AUX OUVRIERS TOUCHÉS PAR L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration qui intéressera certainement les honorables députés. Comme vous le savez, le plan d'aide à l'industrie de l'automobile vise à accroître sensiblement la production et l'emploi au Canada et à relever le rendement de l'industrie de l'automobile. En vertu de ce plan, la production au Canada augmentera de plusieurs centaines de millions de dollars par an et l'emploi au sein de cette industrie progressera en conséquence. Sous ce rapport, je tiens à signaler qu'au cours de l'année où le plan précédent était en vigueur, l'emploi dans le secteur de l'automobile s'est accru de 10,000. ouvriers. En conformité du plan actuel, les fabricants de véhicules-automobiles et plusieurs fabricants de pièces ont déjà annoncé de grands projets d'expansion.

Les syndicats ouvriers, d'une part, et les producteurs d'automobiles et de pièces, d'autre part, ont applaudi le plan, le qualifiant d'une mesure à la fois hardie et constructive qui est dans l'intérêt national. Cependant, une forte expansion économique comme celle-ci imposera nécessairement à certains ouvriers et à certaines entreprises des efforts d'adaptation. Dans ces cas, il peut y avoir des congédiements temporaires pendant la conversion des outillages. Certaines entreprises devront agrandir et remanier leurs usines pour produire en plus grandes quantités et pour obtenir le meilleur rendement possible.

Il est vrai que ces réadaptations s'effectueront dans le contexte d'un essor considérable, mais le gouvernement est d'avis qu'il faut assister ceux que touchera le processus de réadaptation afin d'en amortir les contrecoups provisoires. C'est pourquoi le gouvernement se propose de mettre en œuvre un programme d'aide de transition pour les ouvriers et les entreprises de l'automobile. Mon collègue le ministre du Travail esquissera, dès que j'aurai fini, les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre pour les ouvriers de cette industrie. Pour ma part, je tiens à vous donner les grandes lignes du programme à l'endroit des entreprises.

Le plan d'aide à l'industrie de l'automobile ouvre de nouvelles possibilités aux fabricants canadiens de pièces d'automobile qui désirent accroître leur production, rationaliser leur débit et réduire leurs frais. Pour bénéficier du plan, les fabricants canadiens de pièces doivent être de plus en plus compétitifs et souples. Dans certains cas, leurs clients les prieront de fabriquer de nouveaux produits ou les éléments actuels sur une plus grande échelle et plus méthodiquement. En conséquence, beaucoup de fabricants canadiens de pièces devront procéder à un grand réaménagement de leur outillage et à des programmes d'expansion en vue de bénéficier des possibilités qu'ouvre le plan. En outre, l'expansion de leur organisation exigera de plus gros fonds de roulement.

Le gouvernement veut s'assurer que tout fabricant de pièces d'automobile qui réunit le dynamisme et l'esprit d'initiative pourra participer au plan et qu'il n'en sera pas exclu faute d'un capital suffisant.